

CONTRAT DE LOCATION

SARL Pyraïne & Compagnie
Monsieur et Madame Patrick de Montalivet 5
rue Michelet 75006 Paris
Bureau : 01 43 29 88 43
Issac : 05 53 81 36 26
Gsm : 06 08 01 42 20

Ci-après nommé les Propriétaires :

Mr et Mme de Montalivet
5 rue Michelet 75006 Paris

Ci-après nommés les locataires :

Mr et Mme :
Adresse :
Téléphone :
Nombre de personnes :
Par quel site nous avez-vous connu :

I – OBJET DU LOYER ET CLEFS :

1) Le propriétaire loue la propriété suivante au locataire Gîte « La Grange de Pyraïne » lieu-dit Pyraïne. 24400 Issac Pour un nombre de 7 personnes, et animaux sous réserves. Les règles concernant cette location sont jointes.
Cette propriété est fumeur.

2) La propriété louée est entièrement équipée et meublée avec les ameublements suivants :

Séjour : 3 canapés avec coussins, 2 tables basses, 2 lampadaires, 5 lampes, 4 tapis, 2 guéridons, 1 TV, 1 lecteur DVD, 1 magnétoscope, 1 meuble hi-fi vidéo, 1 table console, 1 table bureau, 1 fauteuil bureau, accessoires de cheminée, panier à bois, 1 poêle à bois, bibelots décoratifs, cheminée.

Salle à manger : 1 table, 8 chaises, une armoire contenant la vaisselle complète pour 8 à 10 personnes + accessoires multiples, un petit buffet, des accessoires de cheminée, 1 poêle à bois, 1 panier à bois, 1 chaîne Hifi, des bibelots décoratifs.

Cuisine : 1 lave-vaisselle, 1 réfrigérateur/congélateur, 1 micro-ondes, 1 percolateur, 1 cafetière électrique, 1 robot à tout faire, 1 mixeur, 1 bouilloire, 1 cuisinière gaz/électricité, de multiples rangements et une panoplie complète d'accessoires de cuisine (couverts, coutellerie, planches, plateaux, récipients de cuisson et de préparation de repas, livres de recettes.....).

Buanderie : 1 lave-linge, 1 sèche-linge, 1 planche à repasser, 1 centrale vapeur, paniers à linge, accessoires de ménage et d'entretien de la maison dont 1 aspirateur.

Penderie et rangements.

Chambre « merisier » : 1 lit double (160 x 200 cm) avec sommier tapissier et matelas, 2 tables de chevet, 2 lampes de chevet, 1 armoire penderie, 1 chevalet, 1 meuble de rangements.

Chambre « romantique » : 2 lits de 90 x 190 avec sommier tapissier et matelas, 2 tables de chevet, 2 lampes de chevet, 1 armoire penderie, 1 tapis, 1 miroir.

Chambre « cocon » : 2 lits 90 x 190 cm avec sommier à lattes et matelas latex + 1 lit 85 x 190, 2 tables de chevet, 2 lampes de chevet, 1 armoire penderie.
1 lit pliant d'appoint + 2 lits de bébé et chaise haute.

Salle de bain 1 : cabine de douche multi jets, 1 baignoire, 1 meuble de rangement avec vasque encastrée, 1 miroir éclairant, 1 pèse-personne, 1 miroir grossissant, WC.

Salle de bains 2 : 1 douche, un meuble avec vasque encastrée, 1 miroir éclairant, 1 pèse personnes, 1 WC.

Tout le linge de maison est inclus dans le prix.

Le garage est disponible pour 1 véhicule, il intègre du matériel de bricolage et d'entretien qui n'est pas à la disposition des locataires.

La piscine : Les animaux n'y sont pas admis, il est interdit de prendre des repas à proximité et de s'y baigner sans tenue correcte.
Le matériel mis à disposition (chaises longues / parasol) ne doit pas être déplacé en dehors de la clôture.

Bien que la piscine soit équipée d'un système de sécurité et entourée d'une clôture, la baignade des enfants est sous l'entière responsabilité des adultes accompagnateurs. Les propriétaires dérogent toute responsabilité en cas d'accident.

La véranda dispose d'une table et de sièges pour prendre les repas. Le barbecue et la fontaine agrémentent votre confort. S'y trouvent aussi une table dessert, de la vaisselle, une petite table de jardin et 4 chaises qui peuvent gagner la terrasse. Des stores maintiennent l'ombre à l'intérieur.

3) Le locataire a le droit d'utiliser tous les équipements et meubles cités pendant la durée de la location.

4) Le locataire reçoit 2 clefs de la propriété pour la durée de la location.

II – DUREE DE LA LOCATION, ARRIVEE ET DEPART

1) La propriété est louée au locataire du au pour la somme de : euros, taxe obligatoire de séjour non incluse de 12,06 euros par semaine, qui s'ajoute au montant de la location.

- 2) L'heure d'arrivée doit être entre 15 heures et 19 heures.
- 3) L'heure de départ doit être entre 9 heures et 10 h 30 le matin.
- 4) A la fin de la période de location, le locataire doit quitter les lieux dans le créneau horaire convenu et remettre les clefs au propriétaire ou à son représentant. Il doit laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés, c'est-à-dire propres et rangés.

III – PRIX DE LA LOCATION ET MOYENS DE PAIEMENT

1) Le prix de la location est établi par semaine selon la période de location.
Du au soit : Euros + **la taxe de séjour obligatoire et forfaitaire de 12,06 euros par semaine.**

2) Ce prix exclut les frais de nettoyage quotidiens et inclut le ménage en fin de séjour.

3) Les coûts d'électricité et d'eau sont inclus durant les mois de mai à octobre (sans chauffage électrique).
Forfait bois de chauffage: 15 euros/semaine en janvier février mars avril octobre novembre décembre.

Les frais d'électricité sont facturés sur la base de l'utilisation qui en a été faite durant les mois de Mars/Avril/Novembre/Décembre/Janvier/Février, et seront déduits du dépôt de garantie.

4) Le prix de la location doit être payé selon les modalités suivantes :

A / Le locataire s'engage à régler au propriétaire 50% du montant de la location au moment de sa réservation en accompagnement du contrat de location signé par ses soins. Le solde est à régler dans une période antérieure aux 15 jours qui précèdent la date d'arrivée, soit par chèque remis au propriétaire ou à son représentant, soit par virement bancaire.

Seuls les chèques bancaires, chèques vacances, ou virement sont acceptés.

B/ Tout paiement du solde non effectué 1 semaine avant la date prévue d'arrivée entraîne pour le propriétaire le droit d'annuler la réservation du locataire et de louer la maison à quelqu'un d'autre.

C/ En cas de réservation dans la semaine qui précède son arrivée, le locataire s'engage à régler au propriétaire la totalité du montant de la réservation **par chèque de banque dès son arrivée.**

D/ Les virements bancaires sont à verser en euros au compte de :

Pyraïne & Compagnie

Nom de la banque : CIC Paris Rennes, 57 Rue de Rennes 75006 PARIS

N°du compte : 00020786301

IBAN : FR76 3006 6100 6100 0207 8630 154

BIC : CMCIFRPP

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Pyraïne et Compagnie et à adresser à Mr ou Mme de Montalivet 5 rue Michelet 75006 Paris.

E/Le dépôt de garantie de **500 euros** est payable à l'arrivée, par chèque ou en espèces. il sera transféré sur le compte bancaire du locataire, après déduction des

frais d'électricité (en fonction des périodes) et autres (éléments de remplacement) s'il y a lieu, dans la semaine qui suit son départ.

IV – ANNULATION ET DEPART ANTICIPE

- 1) Si le locataire rompt son contrat avant la date d'arrivée, les acomptes versés ne lui seront pas remboursés. **Pour cette raison, il est recommandé de souscrire une assurance annulation.**
- 2) Si le locataire quitte les lieux avant la date de départ prévue, pour quelque raison que ce soit, le montant total de la location reste à sa charge.

V – RESPONSABILITES DU LOCATAIRE

1) La propriété louée, y compris le mobilier et tout le contenu, doivent être traités avec soin. Le locataire est tenu responsable pour les dégradations causées par autrui, y compris ses invités. Le locataire est responsable pour tout bien endommagé, y compris les murs ou les facilités mises à sa disposition, que ces dommages aient été causés par lui-même ou par ses invités.

Il est demandé aux locataires de justifier que leur assurance habitation / responsabilité civile est valable sur leur lieu de vacances, et d'en fournir les références avec le contrat signé. Cette modalité permet d'intervenir par voie de recours en cas de problème.

Le cas échéant, le montant du dépôt de garantie à verser à l'arrivée sera porté à 1000 euros.

- 2) tout défaut ou manquement noté avant ou pendant la période de location doit être signalé de suite au propriétaire.
- 3) Les animaux sont autorisés ou non suivant leur nature avec le consentement préalable du propriétaire.

VI – TERMINOLOGIE DU CONTRAT ET CLAUSES

- Toutes modifications à ce contrat doivent être faites à la main.

Fait à _____ le _____

signature du locataire

Fait à Paris _____ le _____

signature du propriétaire.

1 Exemple à me retourner signé